

**RENTREE SCOLAIRE 2021 – 2022**

# **INTERNAT**

**Chef d'établissement: Monsieur Marc SARRAIL**  
**Responsable de l'internat: Monsieur Xavier MACHU**

[x.machu@saint-alyre.net](mailto:x.machu@saint-alyre.net)

**Adjoint: Monsieur Olivier LE FUR**

[o.le-fur@saint-alyre.net](mailto:o.le-fur@saint-alyre.net)

**Surveillantes de l'internat Filles**

Nathalie GENDRAUD

**Surveillants de l'internat Garçons**

Collège/Lycée : Christophe BANY

Lycée/Etudiants : Jean-Paul DENOYER

**Réunion de rentrée pour les parents**  
**vendredi 03 septembre à 17h**

*Clermont-Ferrand, le 28 juin 2021*

Madame, Monsieur,

Dans l'attente de vous recevoir le vendredi 03 septembre, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Règles de vie de la résidence
- Organigramme
- Engagement de l'étudiant

L'engagement est à me retourner impérativement au plus tard le 27 aout accompagné d'une photocopie de la carte vitale et de la mutuelle où est enregistré votre enfant.

Je vous demande également de bien vouloir me communiquer son numéro de portable (usage réservé uniquement à l'internat).

Je serai joignable au 04.73.31.74.88 jusqu'au 13 juillet.

Je vous souhaite à tous un excellent été.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Martine ROCHON  
Responsable de l'internat



## LA RÉSIDENCE SAINT-ALYRE

L'ensemble de l'équipe est heureuse de vous accueillir et de vous fournir ces quelques informations sur la résidence afin de rendre votre année la plus agréable possible.

Pour toutes questions, je reste à votre disposition.

Bienvenu(e) parmi nous !

**Monsieur Xavier Machu, responsable de la résidence**

[x.machu@saint-alyre.net](mailto:x.machu@saint-alyre.net)

**04 73 31 74 88**



## LES RÈGLES DE VIE DE LA RÉSIDENCE SAINT-ALYRE

L'équipe souhaite offrir à ses étudiants un cadre de vie propice à leur réussite et leur épanouissement personnel.

### Les horaires

La résidence est ouverte aux étudiants du lundi (à partir de 7h30) jusqu'au vendredi matin (7h55)

L'arrivée le dimanche soir, entre 19h30 et 21h30, nécessite un engagement sur l'année conformément aux documents d'inscription et de contribution.

Cependant, à titre exceptionnel, les étudiants pourront être accueillis le dimanche soir à condition de le signaler avant le vendredi midi à la responsable.

La nuitée sera alors facturée 20€. Attention, le self est fermé le dimanche soir.

Les absences et/ou retards devront être signalés auprès de l'accueil au 04 73 31 70 30 entre 19h30 et 21h30.

Accès aux chambres : 19h30 > 7h40

Petit-déjeuner : 7h30 > 7h50

Déjeuner : 11h30 > 13h

Goûter possible : 17h > 17h30

Dîner : 19h > 19h30

Sorties : retour à la résidence au plus tard à 22h30

Les sorties devront rester exceptionnelles et devront faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la responsable de la résidence.

### La résidence

Les étudiants disposent d'un casier individuel. Le cadenas sera fourni par l'établissement.

Une salle détente est à leur disposition à l'étage des chambres.

Un placard fermant à clé est également prévu dans chaque chambre. En cas de perte ou de vol, l'établissement ne pourra être tenu responsable.

Les étudiants devront prévoir obligatoirement en plus de leurs effets personnels :

Protège-matelas, oreiller, taie, drap-housse, couette, housse de couette (dimensions 90) et tapis de douche.

Par respect pour le personnel d'entretien, les étudiants s'engagent à maintenir la propreté et l'ordre de leurs chambres (lit fait, chambre aérée, affaires rangées)

Toute dégradation sera déduite de la caution de 100€ déposée en début d'année.

Pour toute autre règle de vie, l'étudiant se conformera au règlement intérieur de l'établissement

**L'établissement se décharge de toutes responsabilités en dehors du temps scolaire.**



## ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT

Je soussigné(e)

.....

m'engage à respecter les horaires ci-dessus et les règles de vie de la résidence (document ci-joint).

Fait à .....

Le .....

Signature de l'étudiant

Signature des représentants légaux